



Rupture anticipée du contrat adulte relai

Par **guenfouda**, le **30/10/2010** à **12:38**

Bonjour,

Actuellement en Contrat Adulte Relai - convention signée entre l'état, l'employeur et le salarié pour une durée de 3 ans renouvelable, aujourd'hui la convention et le contrat sont signés jusqu'au 21/12/2012.

L'Etat aujourd'hui dénonce la convention et elle y met fin au 31/12/2010.

Quelles peuvent être les différentes positions de l'employeur vis à vis de mon contrat, en sachant qu'il est régi par les dispositions relatives au contrat adultes relai et qu'est ce que cela va engendrer pour moi ?